

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### CARNAVAL 2020 - VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION

#### Séance du 11 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

#### Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Alban, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Camacho, M Garnier, Mme Rivière, Mme Durand, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Dubos à Mme Le Moller  
M Claudin à Mme Layrisse  
M Pages à M Auffret  
Mme Baron à M Acquaviva  
M Delpéch à M Roucher  
M Guichoux à M Cases  
M Ouillade à Mme Durand

#### Absent(s) :

M Demanes

**Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Alhaitz.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 décembre 2019  
Rendue exécutoire le : 16 décembre 2019  
Publiée le : 16 décembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

# Délibération du conseil municipal

Séance du 11 décembre 2019

## CARNAVAL 2020 - VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION

**Mme Vanessa Dumas, Adjointe au maire déléguée à la Culture, à l'animation, aux grands événements, à la vie associative et aux jumelages présente le rapport suivant.**

Le carnaval de Saint-Médard-en-Jalles est une manifestation festive et familiale, reconnue au delà de la commune. Il concerne chaque année plus de 6 000 personnes, 3 000 avec le tour des écoles le vendredi et plus de 3 000 pour le défilé le samedi.

En 2020, il se déroulera les 3 et 4 avril. Suite aux nombreux retours positifs et à la demande des associations, le sens du défilé (de la place de la République jusqu'au plateau extérieur du stade Robert Monseu) sera maintenu.

Traditionnellement la Ville soutient les associations qui participent au défilé avec la création de chars, d'engins mobiles ou la proposition d'animations spécifiques. Ces réalisations participent à l'animation de la vie associative de la commune et contribuent à l'enrichissement artistique de la manifestation.

C'est pourquoi, afin d'accompagner au mieux ces projets, il est proposé de soutenir les associations par le versement d'une subvention de 650 euros maximum pour un char conséquent ou 400 euros maximum par engin et/ou groupe, et de 60 euros par groupe électrogène loué en fonction des projets et des budgets prévisionnels présentés.

La majorité des attributions de ces subventions se fera avec le dossier annuel de demande de subvention aux associations via une fiche action. Ces subventions seront versées en février 2020.

L'association FCPE n'ayant pas assez de trésorerie pour les dépenses qu'elle devra engager pour le prochain carnaval, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 450 € pour la construction d'un char à l'association FCPE.

En cas de non exécution du char, la municipalité peut exiger le remboursement de cette subvention.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'attribuer une subvention de 450 € à la FCPE.

**Impute** la dépense au chapitre 65, compte 6574 du budget 2020.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 11 décembre 2019  
pour expédition conforme  
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_150
Date de la décision:	2019-12-11 00:00:00+01
Objet:	CARNAVAL 2020 - VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.2 - accordées aux associations
Identifiant unique:	033-213304496-20191211-DG19_150-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20191211-DG19_150-DE-1-1_0.xml	text/xml	933
nom de original:		
DG19_150.pdf	application/pdf	560256
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20191211-DG19_150-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	560256

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2019 à 09h32min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2019 à 09h32min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2019 à 09h32min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2019 à 09h37min33s	Reçu par le MI le 2019-12-16